

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** **BIOSTAR® Oxidur Top**
 · **Numéro d'enregistrement** Sans objet pour les préparations.
 · **UFI:** 4Q60-80JK-C00T-GRSV

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **Emploi de la substance / de la préparation** Activateur d'oxygène

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** Niederer Schneider AG
 Breitenstrasse 16b
 CH-8500 Frauenfeld

 Tel. +41 52 235 2424
 www.n-schneider.ch - info@n-schneider.ch

· **Service chargé des renseignements :** Email: info@n-schneider.ch
 · **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre Tox de Zurich (STIZ) : 145,
 depuis l'étranger +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
 · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS03 GHS05

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

· **Mentions de danger**

carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)
 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® Oxidur Top

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

 · **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30-0001	carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3) Consistant en: 497-19-8 carbonate de sodium (< 7%)	Ox. Sol. 2, H272 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	25 – 50%
--	--	--	----------

 · **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

 · **Remarques générales :** Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

 · **après inhalation :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

 · **après contact avec la peau :** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

 · **après contact avec la peau :** En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

 · **après contact avec les yeux :** Laver immédiatement à l'eau.
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

 · **après ingestion :** Protéger l'oeil intact
Enlever des lentilles de contact.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Irritation de la peau
Irritation des voies respiratoires.
Irritation des yeux.
Toux
Saignement de nez
Bronchite chronique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes traitent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

 · **Moyens d'extinction:** Eau
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

 · **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Tous les agents, extincteurs sauf l'eau.

 · **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxygène
Favorise la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

 · **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

 · **Autres indications** Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

(suite page 3)

CHF

Nom du produit BIOSTAR® Oxidur Top

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Eviter la dispersion par courant d'air.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Versez dans un récipient en plastique propre, laissez ouvert et éliminez.
Le reste avec l'eau éloignent
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Eviter la formation de poussière.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
 - **Préventions des incendies et des explosions:**
La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec
Le produit n'est pas combustible
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Froidement et sec campent.
Ne conserver que dans le fût d'origine
A un endroit sec et protégé de temps gardent.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et du fourrage.
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas stocker avec des sels métalliques.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Des ordres pour les substances dangereuses au stockage font attention.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués
 - **Classe de stockage :**
5.1 B
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
CAS : 15630-89-4 Carbonate de disodium
Population : 6,4 mg/cm³ (Aigu - effets locaux) (Irritation de la peau et des yeux / corrosion)
6,4 mg/cm³ (Long terme - effets locaux) (Irritation de la peau et des yeux / corrosion)
Travailleur : 12,8 mg/cm³ (Aigu - effets locaux) (Irritation de la peau et des yeux / corrosion)
12,8 mg/cm³ (Long terme - effets locaux) (Irritation de la peau et des yeux / corrosion)
- **PNEC**
CAS : 15630-89-4 Carbonate de disodium
16,24 mg/l (station d'épuration des eaux usées)
0,035 mg/l (eau douce)
0,035 mg/l (eau de mer)
0,035 mg/l (rejet intermittent)
- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® Oxidur Top**

(suite de la page 3)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
 - Bouteille de rincer l'œil ou douche d'œil doivent être disponibles au poste.
- **Protection respiratoire :**
 - Demi-masque filtrante (EN 149).
 - Filtre P2.
- **Protection des mains :**
 - Gants, résistants aux agents chimiques (EN374).
 - Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.
 - Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants**
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 - Caoutchouc de nature ; Recommandé matériel-plus fort ≥ 1 mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - Caoutchouc naturel (Latex)
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Temps de rupture: ≥ 8 heures (DIN EN 374).
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
 - Gants en cuir
 - Gants en tissu épais
- **Protection des yeux/du visage**
 - Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** blanc
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair** non applicable
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **dynamique :** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau :** soluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité :** non déterminée
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

(suite page 5)

CH-F

Nom du produit **BIOSTAR® Oxidur Top**

(suite de la page 4)

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** granulés
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Test de séparation des solvants :**
- **Teneur en substances solides :** 100,0 %
- **Modification d'état**
- **Point/l'intervalle de ramollissement**
- **Propriétés comburantes** oxydant se.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles**

- | | |
|---|---------------------------------------|
| | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |
| | néant |

Nom du produit BIOSTAR® Oxidur Top

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Décomposition thermique auto-accélérée avec élimination de l'oxygène à partir de ~ 50°C (selon la quantité). Le produit humide se décompose de manière exothermique, peut provoquer la combustion de matières organiques.
Réactions au contact de matières combustibles
Réactions au contact de métaux divers
Réactions avec les ions métalliques, les sels métalliques, les alcalis.
Réactions au contact de l'eau et des acides
Réactions au contact des agents de réduction
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Voir 10.3
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Carbonate de sodium et peroxyde d'hydrogène, vapeur d'eau et oxygène (en cas de décomposition thermique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Oral	LD50	1.034 – 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (kan)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Après un rang des connaissances actuel, un effet CMR n'est pas avoué.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
 - CAS: 15630-89-4 Carbonate de disodium
 - LC50 (96h) 70,7 mg/l Pimephales promelas
 - NOEC (96h) 7,4 mg/l Pimephales promelas
 - NOEC (48h) 2,0 mg/l Daphnia pulex
 - EC50 (48h) 4,9 mg/l Daphnia pulex
 - CAS: 144-55-8 Bicarbonate de sodium
 - EC50 (48h) 4100 mg/l (Daphnia magna)
 - LC50 (96h) 7700 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
 - 7100 mg/l (Lepomis macrochirus)
 - NOEC (96h) 2300 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
 - 3100 mg/l (Daphnia magna)
 - 5200 mg/l (Lepomis macrochirus)
 - NOEC (21d) >576 mg/l (Daphnia magna)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** CAS: 144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium (Bicarbonate de sodium)
Daphnia magna: NOEC > 576 mg/l (21d)
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CH-F

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® Oxidur Top**

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> · 12.4 Mobilité dans le sol · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien · 12.7 Autres effets néfastes · Autres indications écologiques : · Indications générales : 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Non applicable.</p> <p>Non applicable.</p> <p>Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.</p> <p>Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.</p>
---	---

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

<ul style="list-style-type: none"> · 13.1 Méthodes de traitement des déchets · Recommandation : · Catalogue européen des déchets · Emballages non nettoyés : · Recommandation : 	<p>Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Disposition d'après règlements officiels.</p> <p>Pour ce Product, aucun numéro de clé de déchets ne peut être fixé selon un catalogue de déchets européen (EAK) car le but d'utilisation permet un classement par le consommateur d'abord.</p> <p>Evacuation conformément aux prescriptions légales. L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.</p>
--	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA 	<p>UN1479</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID/ADN · IMDG, IATA 	<p>1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. OXIDIZING SOLID, N.O.S.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA 	<p></p> <p>5.1 Matières comburantes. 5.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA 	<p>III</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category · Segregation Code 	<p>Attention: Matières comburantes. 50 F-A,S-Q A SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR/RID/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g 3 E</p>

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021

Numéro de version 1

Révision: 09.12.2021

Nom du produit **BIOSTAR® Oxidur Top**

(suite de la page 7)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A., 5.1, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Règlement en cas d'incident :** Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) observer.

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

classe B (Classification propre)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Date de la version précédente:**

19.10.2021

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEC: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**